



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Procès-verbal N°24 du 19 décembre 2025

Réunion du vendredi 19 décembre 2025

A 14 heures 00

Lieu : Siège du D. E. F.

Président : M. Bruno FARINA.

Membres présents :

Mme Sylvie SANSON.

MM. Benoit RAVON – Nassim GUILLANE – Patrice LECHER (co-responsable du pôle sportif) – Jean-Pierre LEVAVASSEUR – Yoann MARY – Bernard MOUILLARD – Gérard SCHALEBROODT.

RE COURS

La commission ordonne l'exécution provisoire des sanctions prises lors de la présente réunion.

*Les présentes décisions de la commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Eure de Football dans un délai de **SEPT (7) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

ADOPTION DES P.V.

- Réunion plénière N°22 – PV du 05/12/2025 – publié sur Internet le 09/12/2025
- Réunion restreinte N°23 – PV du 11/12/2025 – publié sur Internet le 11/12/2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

CLASSIFICATION DES TERRAINS (Rappel)

Circulaire 2025-08 Terrains et Installations sportives- Classement et règlementation de compétitions

Rappel règlementaire

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (CFRC) dans une décision du 10 mars 2025 rappelle que :

- Les terrains et installations sportives utilisés lors des compétitions organisées ou autorisées par la FFF, la LPF, les Ligues Régionales, les Districts ou les clubs doivent satisfaire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux exigences du Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives de la FFF.

Article 2.2 Les compétitions organisées par les différentes instances du football ne peuvent se dérouler que sur des installations classées. ☑

Il appartient à l'instance organisatrice des compétitions de définir, dans ses Règlements des compétitions, le niveau de classement des installations et/ou éclairages sur lesquels se déroulent lesdites compétitions, l'engagement des équipes étant subordonné à la disposition d'une installation classée au niveau correspondant.

Dérogation

« *Lorsque les installations sportives, déclarées par le club en début de saison au moment de l'engagement, voient leur classement expirer après le 1^{er} septembre de la saison en cours, le club peut continuer à évoluer régulièrement sur ces installations sportives jusqu'au terme de la saison en cours si une confirmation de classement a bien été demandé pour l'installation concernée et qu'aucune non-conformité majeure n'ait été notifiée ».*

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 30 Novembre 2025 sauf celles relevant d'une procédure en cours

Rappel des rencontres sous couverture de procédures.

- **Commission Départementale de Discipline**

- Seniors D3 Gr A du 02-11-2025 Match n° 54005013 : FC DU ROUMOIS NORD 1 / SC BERNAY 1
- U15 D1 Gr unique du 08-11-2025 Match n° 55120872 : FC SERQUIGNY NASSANDRES 1 / US CANTON THIBERVILLE 1
- Seniors D2 Gr A du 09-11-2025 Match n° 54008040 : FC PAYS DU NEUBOURG 2 / AS ROUTOT 1
- U18 D1 Gr A du 15-11-2025. Match n° 55120561 : FC SERQUIGNY NASSANDRES 21 / FC SEINE 21
- U18 D2 Gr A du 22-11-2025. Match n° 55120620 : AS ROUTOT 21 / FC DU ROUMOIS NORD 21
- U18 D3 Gr C du 22-11-2025. Match n° 55120681 : FAC ALIZAY 21 / FC SEINE EURE 24

- **Commission Départementale des Règlements et Contentieux**

- U13 D4 Gr I du 08-11-2025. Match n° 55122072 : FC GARENNE BUEIL CB 3 / CF DOUAINS 1
- Coupe du matin L. BOLAND du 16-11-2025. Match n° 54013135 : SC THIBERVILLE 31 / AS DU VIEVRE 31
- U18 D3 Gr C du 22-11-2025. Match n° 55120681 : FAC ALIZAY 21 / FC SEINE EURE 24

AFFAIRES COURANTES

- **Décisions de la Commission Départementale de Discipline**

La Commission, Prend note des décisions de la CDD et fait application des décisions :

– PV n° 18 du 11-12-2025

- Seniors D3 Gr C du 26-10-2025 Match n° 54115766 : AS ANDRESIENNE 2 / FC ILLIERS L'EVEQUE 2
- Seniors D3 Gr A du 26-10-2025 Match n° 54005007 : CS BEAUMONT 2 / CHARENTONNE ST AUBIN 1
- Seniors D4 Gr C du 02-11-2025 Match n° 54062498 : FC EZY S/EURE 2 / SPN VERNON 3

- **Commission Départementale des Règlements et Contentieux**

La Commission, Prend note des décisions de la CDRC et fait application des décisions :

– PV n° 07 du 11-12-2025

- - Festival foot U13 tour n°3 du 22-11-2025. FC DU ROUMOIS NORD 1 / USC THIBERVILLE 2

UTILISATION DE LA FMI

Non transmission dans les délais réglementaires :

Match n°54004830 Championnat seniors D2 Gr B

Considérant les déclarations du club de l'US GASNY quant à l'impossibilité de transmettre la FMI par le canal habituel

Considérant les photos transmises par ce même club

Considérant le rapport de l'arbitre officiel qui déclare le match nul entre les deux équipes 1 but partout

La commission prend note et décide :

De valider le résultat de la rencontre

De ne pas infliger d'amende au club de l'US GASNY.

Non utilisation le jour de la rencontre :

Match n°55120665 Championnat U18 D3 Gr B

La commission inflige au club du SC BERNAY l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°55120879 Championnat U15 D1 Gr B

La commission inflige au club du STADE VERNOLIEN l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54004317 Championnat seniors D1 Gr unique

Considérant le mail du club de EMS quant à l'impossibilité de rentrer le mot de passe pour l'équipe de VAL DE RISLE,

La commission prend note et n'inflige aucune amende aux deux clubs.

Match n°55122023 Championnat U13 D2 Gr D

La commission inflige au club de GISORS FCGVN 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°55122221 Championnat U13 D3 Gr F

La commission inflige au club d'EVREUX FC 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°55121922 Championnat U13 D4 Gr G

La commission inflige au club de LA CROIX VALLEE D'EURE l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54004835 Championnat seniors D2 Gr B

La commission inflige au club de l'AS DE VESLY l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54062519 Championnat seniors D4 Gr C

La commission inflige au club du CS BONNEVILLOIS l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54006390 Critérium Lc/Net Gr G

La commission inflige au club du FCI DU BEL AIR l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54550607 Critérium seniors féminin à 8

La commission inflige au club de l'AS ROUTOT l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°55120680 Championnat U18 D3 Gr C

La commission inflige au club de l'AS VALLEE DE L'ANDELLE l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54827936 Critérium U18 féminin à 8

La commission inflige au club d'EVREUX FC 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°55121084 Championnat U15 D3 Gr C

La commission inflige au club du CS BEAUMONT l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°55121546 Championnat U13 D1 Gr A

La commission inflige au club du FC DU ROUMOIS NORD l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°55121763 Championnat U13 D2 Gr B

La commission inflige au club de VERNON SPN l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°55121793 Championnat U13 D3 Gr A

La commission inflige au club de l'US CORMEILLES LIEUREY l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°55121794 Championnat U13 D3 Gr A

La commission inflige au club du FCI DU BEL AIR l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°55121648 Championnat U13 D4 Gr A

La commission inflige au club du FC I DU BEL AIR l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°55121749 Championnat U13 D4 Gr D

La commission inflige au club du FC SEINE EURE l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54908908 Championnat futsal seniors masculin

La commission inflige au club du FC DE PREY l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

COURRIER CLUB

Courriel du club de LA CROIX VALLEE D'EURE du 21 novembre 2025 concernant la demande de report du match n° 54006657 RC MALHERBE SURVILLE 31 – LA CROIX VALLEE D'EURE 31.

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

A décidé de reporter cette rencontre au 30 novembre 2025 compte tenu du caractère exceptionnel de la demande.

La commission souhaite dans son ensemble un bon rétablissement au joueur concerné.

Courriel du club du FC GISORS VN 27 du 24 novembre 2025 concernant la rencontre n°54004831 CS LES ANDELYS – FC GISORS VN 27 du 23/11/2025

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Considérant le courriel émanant de M. TOUTIN Cédric, directeur du service des sports de la ville des ANDELYS du 23/11/2025 à 12h08

Considérant le courriel émanant de la boite officielle du club du CS LES ANDELYS du 23/11/2025 à 12h23.

**Considérant l'article 8 bis : Terrains impraticables du règlement des compétitions qui précise en son alinéa b :
- b) Arrêtés municipaux communiqués après le vendredi 17 heures :**

Considérant également :

- L'alinéa b.1. **Match aller/retour**, en phase et coupes

*Il est précisé que **tout arrêté transmis moins de 3 heures avant le match** concerné ne pourra être retenu, **les équipes et officiels devront alors se déplacer et une feuille de match devra être établie***

La commission décide :

- Application de l'amende pour :

Non-respect des dispositions à appliquer en cas d'arrêté municipal (après 17h) avec une amende forfaitaire de 105 €

Paiement des frais de déplacement de l'équipe du FC GISORS VN (3 véhicules aller-retour x 0,446€ du km=80.28€)

Paiement des frais de déplacement des officiels (barème des arbitres=31€)

De plus la commission applique la règlementation concernant les compétitions en plusieurs phases et coupe du DEF qui précise que dans le cas d'un arrêté municipal après le vendredi 17h00 le match initial est inversé.

NON RESPECT DES PROCEDURES DES TERRAINS IMPRATICABLES :

Considérant l'article 8 bis : Terrains impraticables du règlement des compétitions qui précise en son alinéa b :

b) Arrêtés municipaux communiqués après le vendredi 17 heures :

Obligation du club recevant :

- Afin de permettre au(x) club(s) visiteur(s) et aux officiels de prendre toutes leurs dispositions, il appartiendra au club recevant concerné, **au moins 3 heures avant le début de la rencontre (2 heures pour les matchs/plateaux du samedi matin)** d'informer directement le (ou les) club(s) ainsi que le **District** et la **CDA** de l'interdiction prononcée en lui communiquant, obligatoirement par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club (domaine « lfnfoot.com »), telle qu'apparaissant obligatoirement dans l'application « Footclubs » (cf. article 4 des présents Règlements Généraux), un exemplaire de l'arrêté municipal et la fiche énumérant les rencontres concernées.

b.1. Matchs en aller/retour, en phases et coupes

Action à entreprendre par le club hôte :

1 - Faire un mail de l'adresse officielle du club (n°duclub@lfnfoot.com) pour informer son (ou ses) adversaire et les instances, et mettre en copie :

- Le secrétariat du District à : district@eure.fff.fr
- La Commission Départementale des Arbitres : cdarbitresarrestes27@lfnfoot.com
- **Les arbitres, observateurs et/ou délégués concernés (adresse officielle : première lettre du prénom + nom de famille@lfnfoot.com)**
- Joindre au mail une **copie de l'arrêté municipal** et le **formulaire de transmission d'interdiction** dument complété.

2 - Téléphoner

- Au correspondant du club visiteur

Les clubs ci-après non pas respecté la procédure,

- **AS CRIQUEBEUF SUR SEINE** a fait parvenir au district :

L'arrêté municipal en ne mettant pas en copie l'équipe adverse, la Commission Départementale des Arbitres et en ne fournissant pas la fiche énumérant les rencontres concernées.

La commission décide :

- Application de l'amende pour :

Non-respect des dispositions à appliquer en cas d'arrêté municipal (après 17h) avec une amende forfaitaire de 105 €

De plus la commission applique la règlementation concernant les compétitions en plusieurs phases et coupe du DEF qui précise que dans le cas d'un arrêté municipal après le vendredi 17h00 le match initial est inversé.

- **SC QUITTEBEUF** a fait parvenir au district :

L'arrêté municipal en ne mettant pas en copie l'équipe adverse, la Commission Départementale des Arbitres et en ne fournissant pas la fiche énumérant les rencontres concernées.

La commission décide :

- Application de l'amende pour :

Non-respect des dispositions à appliquer en cas d'arrêté municipal (après 17h) avec une amende forfaitaire de 105 €

De plus la commission applique la règlementation concernant les compétitions en plusieurs phases et coupe du DEF qui précise que dans le cas d'un arrêté municipal après le vendredi 17h00 le match initial est inversé.

FORFAITS DECLARÉS

54007057 – Critérium du matin- Lc Net Gr G du 23/11/2025 ST SEBASTIEN F 31 – FC LUBIN NONANCOURT 31

Forfait du FC ST LUBIN NONANCOURT (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du FC LUBIN NONANCOURT 31 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de ST SEBASTIEN F 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC LUBIN NONANCOURT l'amende figurant à l'annexe financière de 126 € directement débitée sur le compte du club.

54006656 – Critérium du matin- Lc Net Gr C du 30/11/2025 NFC NAVARRE FC 31 – US GRAVIGNY 31

Forfait du NFC NAVARRE FC (2^{ème} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du NFC NAVARRE FC 31 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'US GRAVIGNY 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du NFC NAVARRE FC l'amende figurant à l'annexe financière de 126 € directement débitée sur le compte du club.

54006653 – Critérium du matin- Lc Net Gr C du 30/11/2025 US LOUVIERS 31 – SC QUITTEBEUF 31

Forfait du SC QUITTEBEUF (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,
Donne match perdu par forfait au club du SC QUITTEBEUF 31 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'US LOUVIERS 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du SC QUITTEBEUF l'amende figurant à l'annexe financière de 126 € directement débitée sur le compte du club.

FORFAITS NON DECLARES

54006920 – Critérium du matin- Lc Net Gr E du 23/11/2025 AS DE VESLY 31 – AS COURCELLOISE 31
Forfait de l'AS COURCELLOISE (2^{ème} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
 - ❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
 - ❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,
- Donne match perdu par forfait au club de l'AS COURCELLOISE 31 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'AS DE VESLY 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS COURCELLOISE l'amende figurant à l'annexe financière de 189 € directement débitée sur le compte du club.

55121647 – Championnat U13 Départemental 4 Groupe A du 22-11-2025 FC VAL DE RISLE 2 – FC ST MACLOU BOULLEVILLE 1

Forfait du FC ST MACLOU BOULLEVILLE 1 (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
 - ❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
 - ❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,
- Donne match perdu par forfait au club du FC ST MACLOU BOULLEVILLE 1 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FC VAL DE RISLE 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC ST MACLOU BOULLEVILLE l'amende figurant à l'annexe financière de 108 € directement débitée sur le compte du club.

55121734 – Championnat U13 Départemental 2 Groupe A du 22-11-2025 US CONCHOISE 1 – VERNEUIL S. 1
Forfait de VERNEUIL S. (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
 - ❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
 - ❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,
- Donne match perdu par forfait au club de VERNEUIL S. 1 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'US CONCHOISE 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de VERNEUIL S. l'amende figurant à l'annexe financière de 108 € directement débitée sur le compte du club.

55044286 – Championnat U13F Départemental 1 Groupe unique du 22-11-2025 ENT. FCPN/CSB 1 – EVREUX FC 27 1

Forfait de EVREUX FC 27 (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,
Donne match perdu par forfait au club d'EVREUX FC 27 1 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'ENRT FCPN/CSB 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club d'EVREUX FC 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 108 € directement débitée sur le compte du club.

JOUEURS SUSPENDUS AYANT PARTICIPE

Match n° 54005022

Championnat Seniors Départemental 3 Groupe A du 09-11-2025

SC BERNAY 1 – ES VALLEE DE L'OISON 2

La Commission,

- Jugeant en 1^{er} ressort,
- Attendu que le joueur HUSSEIN Sohaib, licence n° 9604875301 sous le coup d'une suspension de 1 matchs fermes (3^{ème} avertissement) **avec prise d'effet au 03 novembre 2025**, PV n° 9 de la Commission Départementale de Discipline du 30 Octobre 2025, publié sur FOOTCLUBS le 30 octobre 2025 figure sur la feuille de match citée en rubrique.
- Considérant que la commission a informé le club du SC BERNAY le 12 décembre 2025 en lui demandant des explications liées à cet état de suspension.
- Considérant la réponse du club du SC BERNAY en date du 16 décembre 2025.
- Considérant que le joueur HUSSEIN Sohaib n'a pas purgé sa suspension lors de la rencontre citée en rubrique. Le club du SC BERNAY est en infraction avec l'article 150 du règlement de la LFN.
- Pour ce motif,
- Donne match perdu par pénalité – (1) UN point sur le score de 0-3 au club du SC BERNAY pour en faire bénéficier le club de l'ES VALLEE DE L'OISON sur le score de 4-0 en application de l'article 187.2 des règlements de la LFN.
- Suspend le joueur HUSSEIN Sohaib, d'un match ferme à dater du 29 décembre 2025.
- Inflige une amende de 132€ au club du SC BERNAY suivant les dispositions financières du DEF.

Erreur de saisie

55122064 – Championnat U13 Départemental 4 Groupe I du 22-11-2025

Demande du District du 25-11-2025 concernant un score manquant sur la rencontre

Pris connaissance des Mails des deux clubs qui confirme le score de 6-1 pour l'équipe de GRPT ACMIE4

La Commission, dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, CF DOUAINS 1 « 1 » / GRPT ACMIE 4 « 6 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Inflige aux deux clubs, l'amende figurant à l'annexe financière de 6€ directement débitée sur le compte du club.

CRITERIUM SUPER VETERAN

Courriel du Club du FC CROTH MARCILLY

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications du club,

La commission décide :

D'enregistrer le forfait général du FC CROTH MARCILLY en gardant la somme de 20€ correspondant au droit d'engagement et les frais de gestion.

HOMOLOGATION DU 3^{ème} TOUR DU FESTIVAL PITCH U13 G

Classement des différents sites

Site EVREUX		Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif	Site LOUVIERS		Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif	
1	EVREUX FC 27 1	9	3	3	0	0	5	0	5	1	CS BEAUMONT 1	9	3	3	0	0	8	0	8	
2	GRPT THIBERVILLE 2	6	3	2	0	1	3	2	1	2	FC SEINE EURE	4	3	1	1	1	4	2	2	
3	FC DU ROUMOIS NORD 1	3	3	1	0	2	4	3	1	3	SC BERNAY	4	3	1	1	1	1	4	-3	
4	ES VALLEE DE L'OISON 1	0	3	0	0	3	0	7	-7	4	FC VAL DE RISLE	0	3	0	0	3	1	8	-7	
Site GISORS		Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif	Site ST SEBASTIEN		Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif	
1	PACY MENILLES RC 1	9	3	3	0	0	15	0	15	3	ST SEBASTIEN F	9	3	3	0	0	8	0	8	
2	CS LES ANDELYS 1	4	3	1	1	1	2	3	-1	2	FC VAL DE REUIL 3	6	3	2	0	1	5	3	2	
3	FC GISORS VN 27 2	3	3	1	0	2	2	3	-1	3	VERNEUIL S 2	3	3	1	0	2	3	5	-2	
4	US GASNY 2	1	3	0	1	2	1	14	-13	4	FC EURE MADRIE SEINE 2	0	3	0	0	3	0	8	-8	
Site PACY MENILLES		Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif	SiteVAL DE REUIL		Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif	
1	FC GISORS VN 27 1	7	3	2	1	1	3	1	2	1	US GASNY 1	5	3	1	2	0	6	5	1	
2	PACY MENILLES RC 21	4	3	1	1	1	1	1	0	2	ES ANGERVILLE BPGV 1	4	3	1	1	1	5	5	0	
3	EVREUX FC 27 3	3	3	1	3	1	1	1	0	3	FC VAL DE REUIL 2	4	3	1	1	1	4	3	1	
4	FC EURE MADRIE SEINE 1	1	3	1	1	2	0	2	-2	4	ES DAMVILLE 1	3	3	1	0	2	4	6	-2	
Site ROUTOT		Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif	Site VERNON		Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif	
1	FC SERQUIGNY NASSANDRES 1	9	3	3			9	2	7	1	FC VAL DE REUIL 1	7	3	2	1	0	3	1	2	
2	AS ROUTOT 1	6	3	2			1	6	3	3	SPN VERNON	7	3	2	1	0	4	0	4	
3	CHARENTONNE ST AUBIN 1	3	3	1			2	2	3	-1	3	ES NORMANVILLE 1	1	3	0	1	2	1	5	-2
4	US CORMEILLES LIEUREY 1	0	3				3	1	8	-7	4	EVREUX FC 27 2	1	3	0	1	2	1	5	-4

Rappel de la réglementation festival foot U13

La finale départementale doit réunir 16 équipes garçons et de 4 à 16 équipes filles (suivant les effectifs)

- Lors du dernier tour éliminatoire qualificatif pour la Finale Départementale, et du fait qu'il ne pourra y avoir plus d'une équipe par club participant à la Finale, si les équipes 1, 2 voir 3 d'un même club terminaient dans les 2 premiers de leurs poules respectives, c'est alors l'équipe 1 du club concerné qui serait qualifiée ainsi que l'équipe classée 3^{ème} du groupe au sein duquel évoluait l'équipe 2.

- Si deux équipes se retrouvent à égalité, pour les départager, il sera tenu compte des éléments suivants dans cet ordre :

- Critère 1 : Le Goal-average particulier entre ces 2 équipes
- Critère 2 : Le résultat du 1 contre 1 après conduite entre les 2 équipes concernées

Conclusion

Les équipes suivantes sont qualifiés pour la finale départementale qui aura lieu le 28 février 2026 sur les installations du club du RC PACY MENILLES.

EVREUX FC 27 1, GRPT THIBERVILLE 2, PACY MENILLES RC 1, CS LES ANDELYS 1, FC GISORS VN 27 1, FC SERQUIGNY NASSANDRES 1, AS ROUTOT 1, CS BEAUMONT 1, FC SEINE EURE 1, ST SEBASTIEN F 1, US GASNY 1, ES ANGERVILLE BPGV 1, FC VAL DE REUIL 1, SPN VERNON 1

Cas particuliers :

Dans le cadre des règles expliquées ci-dessus les clubs du FC EURE MADRIE SEINE 1 et VERNEUIL S. 2 sont également qualifiées.

HOMOLOGATION DU TOUR DU FESTIVAL PITCH U13 F

Classement des différents sites

Site VERNON		Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif
1	FC GISORS VN 27	6	2	2	0	0	10	1	9
2	ENT EMS/VERNON	3	2	1	0	1	2	2	0
3	RC MALHERBE SURVILLE	0	2	0	0	2	0	9	-9
Site ST SEBASTIEN		Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif
1	FCPN/CSB	7	3	2	1	0	3	0	3
2	ST SEBASTIEN F	5	3	1	2	0	7	1	6
3	ST MARCEL F	3	3	1	0	2	2	7	-5
4	US CORMEILLES LIEUREY	1	3	0	1	2	1	5	-4
Site VAL DE REUIL		Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif
1	EVREUX FC 27	9	3	3	0	0	12	0	12
2	ES VALLEE DE L'OISON	4	3	1	1	1	2	4	-2
3	USC THIBERVILLE	2	3	0	2	1	0	5	-5
4	FC VAL DE REUIL	1	3	0	1	2	1	6	-5

Considérant les dispositions prise par la Commission Départementale de Gestion des Compétitions et des Calendriers (voir PV n°22 du 05 décembre 2025 mis sur le site le 09 décembre.

Conclusion

Les équipes suivantes sont qualifiés pour la finale départementale qui aura lieu le 28 février 2026 sur les installations du club du RC PACY MENILLES.

FC GISORS VN 27, ENTEMS/VERNON, FCPN/CSB, ST SEBASTIEN F, ST MARCEL F, EVREUX FC 27, ES VALLEE DE L'OISON et USC THIBERVILLE

TIRAGE DE LA COUPE Lionel BOLAND

Rappel de la réglementation

B. Phase finale

Elle se dispute par élimination directe.

Le calendrier et l'ordre des rencontres de tous les tours est établi par la Commission Départementale de Gestion des Compétitions et des Calendriers, **étant précisé toutefois que les vainqueurs de chaque poule recevront lors des 16èmes de finale** et qu'ensuite à partir des 8èmes de finale, il sera procédé à un tirage au sort intégral.

La commission fait également en sorte qu'une équipe classée seconde de son groupe qualificatif ne tombe pas en 1/16^{ème} de finale sur l'équipe qui a fini première du même groupe.

Les matchs auront lieu le 8 février 2026 sur le terrain du premier nommé.

2ème tour du 08 février (16ème)

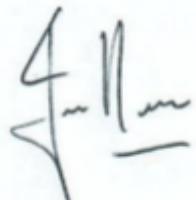
1 - Us Louviers 31 - Fa Du Roumois 31
2 - Es Angerville Bpgv 31 - Js Arnieres 31
3 - Fc Illiers L'Eveque 31 - Pacy Menilles Rc 31
4 - Us Gasny 31 - Cf Douains 31
5 - Fc De Prey 31 - La Croix Vallee Eure 31
6 - As Routot 31 - Cs Beaumont 31
7 - Sc Thiberville 31/As Du Vievre 31 - Fc Brionne 31
8 - Cs Ivry La Bataille 31 - Fac Alizay 31
9 - Evreux Fc 27 31 - As Criquebeuf Fb 31
10 - Rc Malherbe Surville 31 - Fc Garennes Bueil Cb 31
11 - Romilly Pt St Pierre 31 - As Du Vievre 31/Sc Thiberville 31
12 - Cs Les Andelys 31 - Us Gravigny 31
13 - Saint Sebastien Foot 31 - As De Vesly 31
14 - Es Vallee De L'Oison 31 - Cs Bonnevillois 31
15 - Ca Pont Audemer 31 - Nfc Navarre Fc 31
16 - Spn Vernon 31 - Fc Eure Madrie Seine 31

Les matchs n°7 et 11 seront déterminés à la suite de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux du 17-12-2025 après le délai légal d'appel de la décision prise.

PROCHAINE REUNION

La Commission fixe la prochaine réunion le 02 janvier 2026

Le Secrétaire de séance
Nassim GUILLANE



Le Président
Bruno FARINA



Club :	550524	FOOTBALL ATHLETIC CLUB					
Dossier :	23469524	du	22/12/2025	U13 Departemental 4/1	Groupe D	55121750	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Club :	535173	F.C. PLATEAU NORD AVIRON					
Dossier :	23469526	du	22/12/2025	U13 Departemental 4/1	Groupe H	55122008	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Club :	501387	C.S. BEAUMONTAIS					
Dossier :	23469622	du	22/12/2025	U15 Departemental 3 A11/1	Poule B	55121084	29/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025		30,00€	
Club :	500216	S.C. BERNAY					
Dossier :	23469602	du	22/12/2025	U18 Departemental 3/1	Poule B	55120665	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025		30,00€	
Club :	518082	A.C. BEUZEVILLE					
Dossier :	23469518	du	22/12/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/1	Groupe A	54006389	23/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Dossier :	23469535	du	22/12/2025	U15 Departemental 3 A11/1	Poule A	55121051	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Dossier :	23469541	du	22/12/2025	U13 Departemental 2/1	Groupe A	55121735	29/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Dossier :	23469577	du	22/12/2025	Seniors Departemental 2/Unique	Poule A	54008052	30/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Club :	564580	UNION SPORTIVE VEXIN FÉMININE					
Dossier :	23469570	du	22/12/2025	Criterium Feminin U15 A 8/1	Poule 0	54827704	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	

Club :	553136	F. C. DU ROUMOIS NORD					
Dossier :	23469537	du 22/12/2025 U15 Departemental 3 A11/1	Poule B	55121083	22/11/2025		
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025			6,00€
Dossier :	23469624	du 22/12/2025 U13 Departemental 1/1	Poule A	55121546	29/11/2025		
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025			30,00€
Club :	546329	A. S. BRETOILIENNE					
Dossier :	23469589	du 22/12/2025 U15 Departemental 2 A11/1	Poule B	55125495	22/11/2025		
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	19/12/2025	19/12/2025			6,00€
Club :	500472	F.C. BRIONNE					
Dossier :	23469553	du 22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe B	55121690	29/11/2025		
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025			6,00€
Club :	614537	F.C. CAUMONT					
Dossier :	23469584	du 22/12/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe A	54199786	30/11/2025		
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	19/12/2025	19/12/2025			6,00€
Club :	550717	U.S. CORMEILLES - LIEUREY					
Dossier :	23469630	du 22/12/2025 U13 Departemental 3/1	Groupe A	55121793	29/11/2025		
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025			30,00€
Club :	547556	A. S. COURCELLOISE					
Dossier :	23469790	du 22/12/2025 Criterium Du Matin - Lc Net/1	Groupe E	54006920	23/11/2025		
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	FV	Forfait non déclaré critérium vétérans	19/12/2025	19/12/2025			189,00€
Club :	590373	A. S. CRIQUEBEUF FOOTBALL					
Dossier :	23469772	du 22/12/2025 Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe B	54199634	11/01/2026		
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	NAM	Non respect des dispositions à appliquer en cas d'arrêté municipal après 17h00	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative	19/12/2025	19/12/2025			105,00€

Club : 580967 CLUB DE FOOTBALL DE DOUAINS					
Dossier :	23469528	du 22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe I	55122064	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche	19/12/2025	19/12/2025	Montant 6,00€
Dossier :	23469565	du 22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe I	55122064	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025	Montant 6,00€
Dossier :	23469595	du 22/12/2025 Criterium Feminin U18 A 8/1	Poule Unique	54827651	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	19/12/2025	19/12/2025	Montant 6,00€
Club : 501565 AM. S. ROUTOT					
Dossier :	23469616	du 22/12/2025 Criterium Seniors Feminin A 8/1	Poule A	54550607	30/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025	Montant 30,00€
Club : 532685 ESJM					
Dossier :	23469563	du 22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe H	55122007	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025	Montant 6,00€
Club : 554350 EVREUX FOOTBALL CLUB 27					
Dossier :	23469606	du 22/12/2025 U13 Departemental 3/1	Groupe F	55122221	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025	Montant 30,00€
Dossier :	23469621	du 22/12/2025 Criterium Feminin U18 A 8/1	Poule Unique	54827936	29/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025	Montant 30,00€
Dossier :	23469802	du 22/12/2025 Criterium U13f D1/1	Poule O	55044286	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	F13F	Forfait non déclaré Crit U13F	19/12/2025	19/12/2025	Montant 108,00€
Club : 563599 NFC NAVARRE F. C.					
Dossier :	23469788	du 22/12/2025 Criterium Du Matin - Lc Net/1	Groupe C	54006656	30/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	FDMA	Forfait déclaré Matinaux	19/12/2025	19/12/2025	Montant 126,00€
Club : 540752 A.S. LA VALLEE DE L'ANDELLE					

Dossier :	23469618	du	22/12/2025	U18 Departemental 3 / 1	Poule C	55120680	13/12/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025		30,00€	

Club :	537785	F.C. ST MACLOU-BOULLEVILLE					
Dossier :	23469579	du	22/12/2025	Seniors Departemental 3 / Unique	Groupe A	54005031	30/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Dossier :	23469799	du	22/12/2025	U13 Departemental 4 / 1	Groupe A	55121647	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	FB	Forfait non déclaré U13	19/12/2025	19/12/2025		108,00€	

Club :	500163	C.S. LES ANDELYS					
Dossier :	23469697	du	22/12/2025	Seniors Departemental 2 / Unique	Poule B	54004831	11/01/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	NAM	Non respect des dispositions à appliquer en cas d'arrêté municipal après 17h00	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	AMEN	Amende administrative	19/12/2025	19/12/2025		216,28€	

Club :	538845	ENT.S. DU VEXIN OUEST					
Dossier :	23469585	du	22/12/2025	Seniors Departemental 4 / Unique	Groupe B	54062386	30/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	

Club :	517078	U.S. GASNY					
Dossier :	23469520	du	22/12/2025	U13 Departemental 1 / 1	Poule B	55121704	29/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	

Club :	580568	F. C. GISORS VEXIN NORMAND 27					
Dossier :	23469557	du	22/12/2025	U13 Departemental 4 / 1	Groupe E	55121780	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Dossier :	23469573	du	22/12/2025	Criterium U13f D2 / 1	Poule O	55044302	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Dossier :	23469591	du	22/12/2025	U15 Departemental 3 A11 / 1	Poule G	55121448	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Dossier :	23469604	du	22/12/2025	U13 Departemental 3 / 1	Groupe D	55122023	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						

Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025		30,00€

Club :	528209	F.C. HARCOURT				
Dossier :	23469523	du 22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe C	55121719	22/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche	19/12/2025	19/12/2025		6,00€

Club :	516574	AM. S. HONDOUTVILLE				
Dossier :	23469555	du 22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe D	55121748	22/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025		6,00€

Club :	545861	U.S. BARROISE				
Dossier :	23469594	du 22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe K	55122361	22/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	19/12/2025	19/12/2025		6,00€

Club :	500373	C.S. BONNEVILLE				
Dossier :	23469613	du 22/12/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	54062519	30/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025		30,00€

Club :	501726	LA CROIX VALLEE EURE F.				
Dossier :	23469515	du 22/12/2025 Seniors Departemental 1/ Unique	Poule 0	54004318	30/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025		6,00€
Dossier :	23469609	du 22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe G	55121922	22/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025		30,00€

Club :	529158	F.C. DU GROS THEIL				
Dossier :	23469530	du 22/12/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe A	54199788	30/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025		6,00€

Club :	552519	F.C. EURE MADRIE SEINE				
Dossier :	23469519	du 22/12/2025 Criterium Du Matin - Lc Net/1	Groupe C	54006654	30/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche	19/12/2025	19/12/2025		6,00€

Dossier :	23469596	du	22/12/2025	Criterium U13f D1/1	Poule 0	55044288	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes		19/12/2025	19/12/2025		6,00€

Club :	535171	F.C. DU VAL D'EVREUX					
Dossier :	23469562	du	22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe G	55121921	22/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué		19/12/2025	19/12/2025		6,00€

Club :	580532	F. C. SEINE-EURE					
Dossier :	23469547	du	22/12/2025 U13 Departemental 3/1	Groupe C	55121991	29/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué		19/12/2025	19/12/2025		6,00€
Dossier :	23469634	du	22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe D	55121749	29/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	72	Inutilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI		19/12/2025	19/12/2025		30,00€

Club :	563925	PACY MENILLES RACING CLUB					
Dossier :	23469561	du	22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe G	55121920	22/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué		19/12/2025	19/12/2025		6,00€

Club :	501437	E.S. DAMVILLE					
Dossier :	23469588	du	22/12/2025 U18 Departemental 3/1	Poule E	55120822	22/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes		19/12/2025	19/12/2025		6,00€

Club :	549396	F.C. VAL DE RISLE					
Dossier :	23469593	du	22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe A	55121647	22/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes		19/12/2025	19/12/2025		6,00€

Club :	541542	F.C. AVRAIS NONANCOURT					
Dossier :	23469521	du	22/12/2025 U13 Departemental 3/1	Groupe F	55122220	29/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16	Redaction Insuffisante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche		19/12/2025	19/12/2025		6,00€
Dossier :	23469552	du	22/12/2025 U13 Departemental 3/1	Groupe F	55122220	29/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué		19/12/2025	19/12/2025		6,00€

Club :	551458	FOOTBALL CLUB ST LUBIN NONANCOURT					
Dossier :	23469787	du 22/12/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/1	Groupe G	54007057	23/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	FDMA	Forfait déclaré Matinaux	19/12/2025	19/12/2025		126,00€	
Club :	510966	C. ANDELLE PITRES					
Dossier :	23469532	du 22/12/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/1	Groupe D	54006733	23/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Club :	564449	UNION SPORTIVE DE L'ANDELLE					
Dossier :	23469592	du 22/12/2025	U13 Departemental 3/1	Groupe C	55121993	22/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Club :	500244	CERC. A. PONT-AUDEMENR					
Dossier :	23469536	du 22/12/2025	U15 Departemental 3 A11/1	Poule A	55121052	22/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Dossier :	23469543	du 22/12/2025	U13 Departemental 3/1	Groupe A	55121795	22/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Club :	528206	F.C. DE PREY					
Dossier :	23469586	du 22/12/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/1	Groupe F	54006978	23/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	19/12/2025	19/12/2025		6,00€	
Dossier :	23469635	du 22/12/2025	Championnat Futsal Masculin Seniors/1	Poule 0	54908908	27/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025		30,00€	
Club :	514460	S.C. QUITTEBEUF					
Dossier :	23469782	du 22/12/2025	Seniors Departemental 3/Unique	Groupe C	54115780	18/01/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	NAM	Non respect des dispositions à appliquer en cas d'arrêté municipal après 17h00	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	AMEN	Amende administrative	19/12/2025	19/12/2025		105,00€	
Dossier :	23469789	du 22/12/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/1	Groupe C	54006653	30/11/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	

Décision : FDMA Forfait déclaré Matinaux 19/12/2025 19/12/2025 126,00€

Club : 582628 U. S. RUGLES LYRE

Dossier : 23469534 du 22/12/2025 Criterium Du Matin - Lc Net/1 Groupe G 54007053 30/11/2025

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif : 16B Rédaction insuffisante Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : PAB Absence d'arbitre(s) et/ou délégué 19/12/2025 19/12/2025 6,00€

Dossier : 23469551 du 22/12/2025 U13 Departemental 3/1 Groupe F 55122219 22/11/2025

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif : 16B Rédaction insuffisante Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : PAB Absence d'arbitre(s) et/ou délégué 19/12/2025 19/12/2025 6,00€

Club : 564179 GRPT J. ANDRESIENNE CROTH MARCILLY ILLIERS EVEQUE

Dossier : 23469549 du 22/12/2025 U13 Departemental 3/1 Groupe E 55122160 29/11/2025

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif : 16B Rédaction insuffisante Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : PAB Absence d'arbitre(s) et/ou délégué 19/12/2025 19/12/2025 6,00€

Club : 531040 U.S. ST AQUILIN DE PACY

Dossier : 23469587 du 22/12/2025 Criterium Du Matin - Lc Net/1 Groupe F 54006974 30/11/2025

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif : 16C Rédaction insuffisante. Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : MPP Même personne nommée à différents postes 19/12/2025 19/12/2025 6,00€

Club : 534194 A.S. ST-ELIER

Dossier : 23469529 du 22/12/2025 Seniors Departemental 3/Unique Groupe C 54115787 30/11/2025

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif : 16B Rédaction insuffisante Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : PAB Absence d'arbitre(s) et/ou délégué 19/12/2025 19/12/2025 6,00€

Dossier : 23469590 du 22/12/2025 U15 Departemental 3 A11/1 Poule C 55121158 22/11/2025

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif : 16C Rédaction insuffisante. Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : MPP Même personne nommée à différents postes 19/12/2025 19/12/2025 6,00€

Club : 546993 F.C. DE MADRIE

Dossier : 23469566 du 22/12/2025 Criterium Feminin U15 A 8/1 Poule 0 54827702 22/11/2025

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif : 16B Rédaction insuffisante Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : PAB Absence d'arbitre(s) et/ou délégué 19/12/2025 19/12/2025 6,00€

Club : 517513 R.C. DE MUIDS VAUVRAY

Dossier : 23469560 du 22/12/2025 U13 Departemental 4/1 Groupe F 55121865 22/11/2025

Personne : CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Motif : 16B Rédaction insuffisante Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : PAB Absence d'arbitre(s) et/ou délégué 19/12/2025 19/12/2025 6,00€

Club : 527047 SAINT SEBASTIEN F.

Dossier : 23469572 du 22/12/2025 Criterium U13f D1/1 Poule 0 55044289 29/11/2025

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025	Montant 6,00€

Club :	590135	UNION SPORTIVE DU CANTON DE THIBERVILLE			
Dossier :	23469544	du 22/12/2025 U13 Departemental 3/1	Groupe B	55121881	29/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025	Montant 6,00€

Club :	548686	F.C. INTERCOMMUNAL LE BEL AIR			
Dossier :	23469614	du 22/12/2025 Criterium Du Matin - Lc Net/1	Groupe A	54006390	14/12/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025	Montant 30,00€
Dossier :	23469631	du 22/12/2025 U13 Departemental 3/1	Groupe A	55121794	29/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025	Montant 30,00€
Dossier :	23469633	du 22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe A	55121648	29/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025	Montant 30,00€

Club :	515201	F. C. VAL DE REUIL			
Dossier :	23469538	du 22/12/2025 U13 Departemental 1/1	Poule B	55121704	29/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025	Montant 6,00€

Club :	500359	ST. VERNOLIEN			
Dossier :	23469603	du 22/12/2025 U15 Departemental 1 A11/1	Poule B	55120879	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025	Montant 30,00€
Dossier :	23469801	du 22/12/2025 U13 Departemental 2/1	Groupe A	55121734	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	FB	Forfait non déclaré U13	19/12/2025	19/12/2025	Montant 108,00€

Club :	500362	ST. DE PORTE NORMANDE VERNON			
Dossier :	23469540	du 22/12/2025 U13 Departemental 2/1	Groupe A	55121733	29/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025	Montant 6,00€
Dossier :	23469578	du 22/12/2025 Seniors Departemental 2/ Unique	Poule B	54004828	23/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive

Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	19/12/2025	19/12/2025	6,00€
Dossier :	23469629	du 22/12/2025 U13 Departemental 2/1	Groupe B	55121763	29/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025	Montant 30,00€

Club : 520907 AM. S. DE VESLY					
Dossier :	23469556	du 22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe E	55121778	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025	6,00€
Dossier :	23469558	du 22/12/2025 U13 Departemental 4/1	Groupe F	55121864	22/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	19/12/2025	19/12/2025	6,00€
Dossier :	23469611	du 22/12/2025 Seniors Departemental 2/Unique	Poule B	54004835	30/11/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	19/12/2025	19/12/2025	30,00€

Total Général :	2 217,28€
-----------------	-----------

Club :	500216	S.C. BERNAY					
Dossier :	23469804	du	22/12/2025	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe A	54005022	09/11/2025
Personne :	9604875301 HUSSEIN Sohaib		CDGCC - COMMISSION DEPARTEMANTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	D01	Participation à la rencontre d'un joueur ou dirigeant suspendu	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	RA00	1 match ferme		29/12/2025			132,00€
						Total Général :	132,00€